

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 31 janvier 2018 à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre INGLES – 1<sup>er</sup> Adjoint -.

**Présents :**

M. Jean-Pierre ABEL. M. Jackie COLL. M. Jean-Louis BRUNET . Mme Emmanuelle BAILLY. Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT. Monsieur Jean-Pierre BASSO. M. André BATAILLE. M. Alain FABRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Françoise MARTIN donne procuration à Mr Jacky COLL.  
Mme Nadine SAIGNOL donne procuration à Mme Emmanuelle BAILLY.  
Mr Michel DE LA OSA donne procuration à Mr André BATAILLE.  
Mr Serge ROSSELL donne procuration à Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT.

**Absents** : Mme Joëlle GARCIA. Mr Jacques CARTIER.

oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Désignation du Secrétaire de Séance**

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal – à l'unanimité - désigne Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT comme Secrétaire de Séance.

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2017**

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - propose l'approbation du compte rendu de la séance du 20 décembre 2017 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal – après en avoir délibéré – **DECIDE** – à l'unanimité – d'approuver le compte rendu du 20 décembre 2017.

# **ORDRE DU JOUR**

## **1. Régie Municipale de l'Office de Tourisme. Versement des acomptes subvention avant vote Budget Primitif 2018.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - fait part à l'Assemblée qu'il conviendrait de verser une avance au titre de la subvention 2018 qui sera allouée à la Régie Municipale de l'Office de Tourisme pour faire face à ses charges de fonctionnement du 01 Janvier au 30 Avril 2018.

Le montant total de l'avance s'élève à 100 000€. Cette somme sera inscrite sur le Budget Primitif 2018 de la Commune.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE son accord.**

## **2. Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. Versement des acomptes participation de la Commune avant vote Budget Primitif 2018.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - fait part à l'Assemblée qu'il conviendrait de verser des acomptes au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique au titre de la participation de la Commune pour l'année 2018.

Le montant total des acomptes s'élève à 150 000€. Cette somme sera inscrite sur le Budget Primitif 2018 de la Commune.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE son accord.**

## **3. Affaires Immobilières. Bail Espace Bien Être.**

Madame Emmanuelle BAILLY – Conseillère Municipale – quitte la séance pour ce point.

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de signer un bail à usage professionnel avec la Société ESPACE BIEN ÊTRE dans le cadre de son activité.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

**DONNE** son accord quant à la passation du bail professionnel pour une durée à compter du 13 février 2018 pour expirer le 31 mars 2018.

**DECIDE** de fixer le loyer mensuel à cinq cents euros qui sera payable au 31 mars 2018 (500.00 €) - soit un montant pour la période de 750€ -.

**AUTORISE** Monsieur INGLES Jean-Pierre – Adjoint au Maire - à signer le bail à usage professionnel.

#### 4. Affaires Diverses.

##### \* **REZO POUCE – Proposition d'adhésion.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES – 1<sup>er</sup> Adjoint – fait part à l'Assemblée, qu'en date du 16 janvier 2018, la Commission Urbanisme a reçu Monsieur MKADARA - Chargé de mission mobilité du PNR - afin qu'il puisse présenter « REZO POUCE » aux membres présents.

REZO POUCE est une forme d'auto-stop spontané pour de courtes distances. En novembre 2017 ce sont 1200 communes qui sont adhérentes.

L'inscription est gratuite (en Mairie, Point relais ou Internet), le conducteur reçoit un badge qu'il appose sur son pare brise, l'auto-stoppeur a une carte. Des points d'arrêts sont disposés sur le territoire.

Pour la Commune il n'y a quasiment aucun frais uniquement la fixation des panneaux. Pour l'auto stoppeur il n'y pas forcément de participation financière.

En terme de sécurité les adhérents signent une charte, les adhérents sont identifiés via l'inscription.

Afin de pouvoir utiliser REZO POUCE, le téléchargement de l'application est nécessaire mais pas indispensable.

Quel intérêt pour la commune ?

- offrir aux habitants de nouvelles perspectives de mobilité,
- intégrer un réseau de solidarité local,
- tisser des liens entre habitants, collègues, autres,
- contribuer à la préservation de la qualité de vie et à l'environnement.

Mise en place sur la commune :

- choisir des emplacements stratégiques pour des arrêts pouces et prendre les arrêtés municipaux correspondants,
- identifier le ou les relais d'inscription (Mairie?),
- tisser un réseau de partenaire local (relais informations).

Après avoir entendu Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint – le Conseil Municipal – l'unanimité – **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur cette proposition d'adhésion et **DECIDE** de retenir trois emplacements – à savoir – Mairie, Avenue des Rhododendrons (proximité abri bus), les Verts Sapins -.

De plus, il est décidé que les relais d'inscriptions pourront se faire en Mairie ainsi qu'à l'Office de Tourisme.

##### \* **Convention pour la facturation et la mise ne recouvrement de la redevance du Syndicat Intercommunal de Haute Cerdagne.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - fait part à l'Assemblée qu'il conviendrait de passer une convention entre la Commune de Bolquère – le Syndicat Intercommunal de Haute Cerdagne ainsi que la Société Lyonnaise des Eaux France.

Cette dernière a pour objet de fixer les obligations respectives de la SOCIETE, de la COMMUNE et du SYNDICAT.

Ce dernier rappelle que la Société assure l'exploitation du service de distribution de l'eau potable de la Commune de BOLQUERE pour une durée de huit ans dans le cadre d'un contrat de délégation de service public et que le Syndicat Intercommunal de Haute Cerdagne assure la gestion et l'exploitation de la production de l'eau potable.

Il convient donc d'autoriser la SOCIETE LYONNAISE DES EAUX, de recouvrer pour le compte du SYNDICAT les redevances et taxes relatives à la production auprès des abonnés du service de l'eau potable de la Commune de BOLQUERE.

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - demande de se prononcer sur la passation de cette convention.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

**DONNE** son accord pour la passation de cette convention.

**AUTORISE** Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint – à signer la convention.

**\* RN116 – Déclaration d'Utilité Publique du 16 juillet 2008.**

Monsieur François CALVET – Sénateur des PO – nous indique qu'il y a urgence à se mobiliser pour soutenir la demande de prorogation de la DUP du 16 juillet 2008 qui deviendra caduque le 16 juillet 2018 si rien n'est fait de la part des Elus d'ici le début de l'année 2018.

Monsieur le Préfet des PO a annoncé son refus d'en demander la prorogation au Premier Ministre. L'argument apporté est l'absence de disponibilité des financements au cas présent, car de tels financements devront être mobilisés pour la mise en œuvre du projet alternatif qui est proposé, impliquant lui-même d'importantes dépenses restant à chiffrer (nouvelles études, nouvelles procédures de DUP, nouvelles estimations des coûts.

Ce dernier demande à la Commune de démontrer notre solidarité en adoptant une motion de soutien.

Le Conseil Municipal à l'unanimité -

**DECIDE** de solliciter la prorogation pour une durée de dix ans de la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'aménagement à 2x2 voies de la RN116 entre Ille-sur-Têt-Ouest et Prades-Est (département des Pyrénées-Orientales) et nécessaires à son classement en route express, et portant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des Communes de Bouleternère, Rodès, Marquixanes, Eus et Prades, telle que décidée par décret du 16 juillet 2008 ;

**AUTORISE** Monsieur Jean-Pierre INGLES – 1<sup>er</sup> Adjoint – à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

**5. Dossiers subventions. Divers programmes.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES – 1<sup>er</sup> Adjoint – fait part à l'Assemblée que des projets sont et vont être lancés durant l'année 2018. Ces derniers peuvent faire l'objet de demandes de subventions auprès de différents organismes financiers.

A ce titre, Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint – demande l'autorisation à déposer les différents dossiers de subventions.

**VOTE - UNANIMITE.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **6. Affaires diverses. Mise en œuvre politique sécurité routière – Désignation de l'Elu correspondant.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint – fait part du courrier de Monsieur le Préfet.

Chaque année, l'insécurité routière continue de briser de nombreuses vies dans notre Département.

L'État s'appuie sur de nombreux partenaires dont les élus locaux et leur instance représentative, l'Association des Maires de France, pour mettre en œuvre des actions de réduction du risque.

Afin de mieux associer notre Commune à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière dans le département, Monsieur le Préfet demande que lui soit communiqué le nom de l'élus correspondant sécurité routière.

Après concertation, Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - demande de désigner un correspondant sécurité routière.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DESIGNE** Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint – comme élu correspondant sécurité routière.

### **7. Affaires scolaires. Intervention musique Ecole.**

Monsieur Philippe ARGENTY a présenté au travers d'un mail, l'intervention scolaire mise en place entre l'Association du Festival Pablo Casals de PRADES et l'Association Les Clés du Classique Occitanie pour présenter Pablo Casals aux jeunes public du Territoire.

L'idée est de faire découvrir aux plus jeunes plusieurs éléments qui sont bien sûr reliés avec le Festival Casals – à savoir - :

- \* Qu'est ce que la musique classique ?
- \* Découverte des instruments – le violoncelle et le piano – et les familles auxquelles ils appartiennent,
- \* Le personnage de Pablo Casals, le violoncelliste, le compositeur et chef d'orchestre,
- \* Le personnage de Pablo Casals l'Humaniste et défenseur des droits de l'Homme,
- \* L'histoire du Festival.

Ce projet est porté par le Festival Pablo Casals de PRADES.

En ce qui concerne la date d'intervention, il a été vu avec la Directrice de l'Ecole la date du 28 mai 2018.

Des interventions sont pour l'instant calées sur PRADES et alentours soit 9 écoles, sur le Capcir (4 écoles) et sur la Cerdagne (8 écoles).

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint – demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal propose une participation à hauteur de 50 % soit 250€, les 50 % restant à la charge de la Coopérative Scolaire.

**VOTE – A LA MAJORITE – 10 POUR – 2 CONTRE – 1 ABSTENTION -.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **19 heures 00**.

Jean-Pierre ABEL <i>Maire</i>	Jean-Pierre INGLES <i>Adjoint</i>	Jackie COLL <i>Adjoint</i>
Françoise MARTIN <i>Adjointe procuration à J. COLL</i>	Jean-Louis BRUNET <i>Adjoint</i>	Emmanuelle BAILLY <i>Conseillère Municipale</i>
Jean-Pierre BASSO <i>Conseiller Municipal</i>	André BATAILLE <i>Conseiller Municipal</i>	Jacques CARTIER <i>Conseiller Municipal</i>  <i>ABSENT</i>
Michel DE LA OSA <i>Conseiller Municipal procuration à A. BATAILLE</i>	Alain FABRE <i>Conseiller Municipal</i>	Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT <i>Conseillère Municipale</i>
Joëlle GARCIA <i>Conseillère Municipale</i>  <i>ABSENTE</i>	Serge ROSSELL <i>Conseiller Municipal procuration à M.C.FRANCEZ-CHARLOT</i>	Nadine SAIGNOL <i>Conseillère Municipale procuration à E. BAILLY</i>